



Litige garantie 3 mois garagiste

Par jungler, le 25/01/2016 à 18:24

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule, dans un garage automobile, le 17/09/2015. Le lendemain, elle ne démarrait pas. Une dépanneuse est venue, m'a dit que c'était le démarreur, m'a changé un fusible, afin que je puisse redémarrer.

J'ai contacté le vendeur/garagiste, qui m'a pris la réparation sous la garantie des 3 mois. Le 29/12/2015, la voiture ne démarra plus à nouveau. L'assistance vient constater la nouvelle panne. Je recontacte mon garagiste, qui vient me prendre la voiture, me dit que ce sera pris par la garantie constructeur du démarreur changé. Sans aucune nouvelle de leur part, le 25/01/2016, je les appelle. Ils me disent que ce n'était pas le démarreur mais le boîtier électrique, et me demande 150€ de frais de réparation.

J'ai refusé de payer. Ils m'ont dit qu'il gardait ma voiture, et qu'il me ferait payé une location pour la voiture de prêt. Il n'y a eu aucun contrat de location ou de prêt, aucun devis, ni ordre de réparation.

Sont ils dans leur droit en agissant ainsi?

Cordialement